



Rendez-vous le, à h
veuillez vous munir de ce document lors du rendez-vous

première demande

renouvellement

Passeport - Carte Nationale d'Identité

La présence du demandeur mineur/majeur est obligatoire au dépôt du dossier ainsi qu'au retrait du passeport pour toute personne à partir de 12 ans

1 - Pré-demande en ligne (Passeport, Carte Nationale d'Identité) sur le site ants.gouv.fr, à imprimer et à apporter le jour du rendez-vous. En cas de **demande simultanée** (Passeport et Carte Nationale d'Identité) **un seul dossier** est à sélectionner et à compléter.

2 - Pièces à fournir en ORIGINAL et en PHOTOCOPIE le jour du rendez-vous
rendez-vous à fixer au **01 79 76 96 00**
ou sur <https://www.clicrdv.com/mairie-de-dammarie-les-lys>

- 1 photo d'identité** de moins de 6 mois conforme aux normes (pas de photos scolaires pour les mineurs - ne pas la découper)
- 1 justificatif de domicile** de moins de 1 an : avis d'imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer délivrée par un professionnel, facture récente (eau, électricité, gaz, téléphone,...)
- l'ancien passeport** ou/et **l'ancienne Carte Nationale d'Identité**
- timbre fiscal** acheté sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou chez un débitant de tabac
 - Passeport**
 - 86 € pour un majeur (validité 10 ans)
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et plus (validité 5 ans)
 - 17 € pour un mineur de moins de 15 ans (validité 5 ans)
 - Carte Nationale d'Identité** **gratuite** pour la 1^{re} demande ou pour son renouvellement sur présentation de l'ancienne carte
25 € en cas de perte ou de vol
- Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, amis, etc.)**
 - attestation d'hébergement**
 - copie de la pièce d'identité** recto/verso de l'hébergeant
 - justificatif de domicile** de moins d'1 an de l'hébergeant
- En cas de perte ou de vol de votre ancien passeport ou ancienne Carte Nationale d'Identité**
déclaration de vol (établie par un commissariat de Police ou une Gendarmerie) ou **déclaration de perte** que vous pouvez remplir en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>
- Pour un mineur**
Passeport ou Carte Nationale d'Identité du représentant légal. Le représentant légal doit être présent le jour du dépôt du dossier
- En fonction de votre situation, autres pièces à fournir**
 - copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois** si aucun titre sécurisé (Passeport ou Carte Nationale d'Identité plastifiée) ne peut être présenté ou est échu depuis plus de 5 ans ; si un changement d'état-civil (mariage, divorce, changement de Nom ou de Prénom) est intervenu depuis l'établissement de l'ancien titre sécurisé ; en cas de perte ou de vol si celui-ci était périmé depuis plus de 5 ans
En faire la demande :
 - pour les personnes nées en France : à votre mairie de naissance (sauf si vous êtes né(e) à Dammarie-lès-Lys)
 - pour les personnes nées à l'étranger : au Ministère des Affaires étrangères, Service Central d'Etat civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex 9 ou sur le site www.diplomatie.gouv.fr
 - justificatif de nationalité française**
 - jugement de divorce complet et définitif** pour justifier l'usage du nom de votre ex-conjoint ou l'exercice de l'autorité parentale sur le mineur
 - en cas de garde alternée** : pièces d'identité, justificatif de domicile des deux parents et l'accord écrit du parent qui ne peut pas être présent le jour du dépôt du dossier
 - jugement de mise sous tutelle** et/ou la présence du tuteur(trice) lors du dépôt du dossier